

Voici donc la situation de l'école modèle. Les magistrats communaux de Bruxelles ont loué à la Ligue, pour neuf années, un terrain, où elle a fait bâtir son école ; à la fin du bail, la ville reprendra, à ses risques et périls, l'école modèle, moyennant de rembourser à la Ligue le prix de construction, déduction faite du loyer des neuf années à 5,000 francs, soit 45,000 francs. La somme reçue alors par la Ligue servira à rembourser le prêt de M. Biehoffsheim, et à indemniser les actionnaires, "s'ils le décident, ou à créer une école nouvelle." Cette supposition peut s'étendre aussi au prêt, si l'on se rappelle l'usage que le préteur a fait des annuités que lui doit la ville de Bruxelles, en remboursement d'une pareille avance.

Aussi, une grande économie a pu être réalisée dans la création de l'école, et les nombreuses souscriptions qui servent au même intérêt social dans tout le pays n'ont pas dû être distraites de cette destination utile en faveur d'une école modèle de la capitale. Le succès atteint, la réforme consacrée, le modèle ayant fait ses preuves, l'école de la Ligue pourra entrer dans les services publics, comme l'école professionnelle des filles, et l'on a supposé qu'à l'époque où la ville de Bruxelles usera de son droit de reprendre l'école, la loi ne s'opposera plus à ce que les principes qui y présentent soient maintenus.

V

Nous avons nommé ces principes. Ni l'obligation de l'instruction, ni sa gratuité n'ont pu être appliquées à l'école : la loi seule peut les décréter, et les services publics les mettre en pratique. Restent la sécularisation ou la neutralité religieuse de l'enseignement, et la méthode.

Voyons ces deux points :

La méthode importe avant toute chose dans l'enseignement, dont elle est la lumière. La Ligue s'en est occupée avec soin ; le projet de loi, avec ses annexes, y consacrait des études nombreuses. Enfin, avant d'ouvrir l'école modèle, le comité crut nécessaire de résumer ses idées en une série d'affirmations ou d'aphorismes pédagogiques, que nous ferons connaître ici ; et, comme il doit être surtout intéressant pour des lecteurs français de savoir à quel point ce qu'on propose ailleurs comme règle et comme modèle a pénétré en France, nous userons de quelques comparaisons.

Principes sur lesquels est basé le programme de l'école modèle.

I. L'enseignement primaire a pour objet de développer l'enfant dans l'ensemble de ses facultés.

II. On développe les forces du corps par la gymnastique et par les soins hygiéniques ; salubrité des locaux, appropriation des bancs et succession fréquente du mouvement à l'immobilité.

III. L'action morale sur les enfants doit être le résultat d'une discipline d'un régime constant, d'habitudes à faire prendre, de goûts élevés à inspirer.

IV. Pour développer l'intelligence, il faut : 1^e fournir des notions premières ; 2^e éveiller l'esprit d'observation ; 3^e provoquer la réflexion spontanée.

V. Les notions fournies doivent être "exactes", clairement comprises et solidement acquises. Une notion inexacte est inutile et même nuisible.

VI. On ne peut fournir ces notions exactes et claires qu'en faisant "voir" les choses. De là la nécessité d'un outillage scolaire considérable et la nécessité d'excursions scolaires.

VII. La réflexion spontanée de l'élève est le but des "exercices" scolaires. Ces exercices doivent être conçus de manière à ne point reposer sur la mémoire, mais à exiger l'action de la pensée.

VIII. L'enseignement doit procéder du simple au composé, présenter d'abord les notions les plus élémentaires et les développer graduellement. Il ne faut donc pas partager les matières par année. Il faut, au contraire, que, dans une école primaire, le programme entier soit parcouru dès la première année ; que chaque année soit le développement des années précédentes ; qu'ainsi les choses apprises soient constamment rappelées. Au début, on ne doit présenter à l'enfant que des objets simples, nettement circonscrits. Il apprend à les reconnaître par leur physionomie et à les nommer. Puis on analyse l'objet, en observant ses caractères, ses qualités, ses propriétés. Enfin on arrive aux généralisations, aux procédés scientifiques.

IX. L'enseignement doit repousser toute démonstration, tout raisonnement et toute abstraction, quand il n'est pas certain que l'enfant ne les comprendra pas complètement.

X. Le programme de l'école modèle est conçu d'après ces principes. Sa couleur scientifique ne doit pas faire conclure qu'il est trop étendu ou trop difficile. Les matières qu'il indique ne sont pas des têtes de chapitres à développer. Ce sont des notions rudimentaires sans développement, mais qui, en tant que rudiments, seront présentées par tous les moyens dont l'enseignement dispose.

XI. Toutes les matières du programme seront enseignées moins pour elles-mêmes que comme moyen de développement intellectuel, moins comme connaissances que comme discipline.

XII. Un des procédés les plus efficaces pour provoquer l'attention et la réflexion, se trouve dans la pratique du dessin d'après nature. Les élèves recevront, chaque jour, une leçon spéciale de dessin. En outre, ils dessineront à propos de toutes les matières scolaires qui le comportent. Ils auront, à cet effet, des albums spéciaux, soumis aux maîtres de dessin.....

L'enseignement a fait du chemin en France. A Paris, le budget des écoles primaire s'est élevé, depuis quinze ans, de 1 million et demi à 7 millions, et le nombre des établissements s'est accru d'un tiers.

Les idées pédagogiques seraient-elles restées en arrière ? Non pas. Il suffirait de lire les circulaires du ministre ou de l'inspecteur du département de la Seine pour y retrouver, presque dans les mêmes termes, les principes que nous venons de reproduire. Bornons-nous à de courtes citations :

"Le principe, c'est qu'on doit, dès le premier âge, se proposer le développement des facultés de l'enfant," dit M. l'inspecteur Gréard (instruction générale du 12 août 1869, sur le règlement d'organisation pédagogique du 10 juillet 1868).

"Nos maîtres, ajoute-t-il, ne sauraient donc trop faire effort pour se contraindre à procéder en toute chose du simple au composé....., à éviter toutes les subtilités du langage et du raisonnement, à s'en tenir aux principes incontestables, à toujours ramener leurs leçons aux notions les plus pratiques, et, si je puis dire ainsi, les plus voisines du degré d'intelligence et des habitudes d'esprit de l'enfant....."

L'idée que le programme entier doit être parcouru chaque année a pu sembler plus neuve. On la trouve mise en pratique dans un simple règlement d'organisation pédagogique du ministre de l'instruction publique du 10 juillet 1868 ; et le tableau est complet : les leçons de chose, la couture, les exercices de mémoire, y traversent tous les cours avec la lecture, le calcul, l'histoire et la géographie ; et les